

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 12**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
22 juin 2023**Excusés avec pouvoir :** M. Michel CANTENEUR pouvoir à M. Philippe ANDRIAU, M. Jean-Michel CAREL pouvoir à Caroline ARTHU, Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVÉE LESAGE.Date d'affichage :
22 juin 2023**Excusé sans pouvoir :** M. Stéphane PETIT**Secrétaire de séance :** Mme Katia DUSSAPIN**DELIBERATION N° 2023-28 Bis****Annule et remplace délibération n°2023-28 : Erreur matérielle****OBJET :** Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service.

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le logiciel de service « enfance » servant à la gestion de la restauration scolaire n'est plus adapté aux besoins de la collectivité.

Madame le maire présente au conseil municipal la proposition commerciale de notre prestataire de logiciel « Berger Levrault ». Le contrat est de 3 ans pour un montant global de 2 683.80 € H.T. décomposé comme suit :

Modules principaux : 2 041.20 € H.T. pour 3 ans, 680.40 € H.T par an soit 56.70 € H.T. par mois.
Modules complémentaires : 642.60 € H.T. pour 3 ans, 214.20 € H.T par an soit 17.85 € H.T. par mois.

L'installation des outils de pointage et le matériel nécessaire s'élèvent à 2 758.10 € H.T.

Le matériel : Tablette marque Samsung Galaxy A7 Lite pour un montant de 235.40 € H.T.

Installation de l'outils de pointage, mise en service, paramétrage et conversion de données pour un montant de 2 522.70 € H.T.

Après délibération, le Conseil municipal décide de souscrire, pour un montant mensuel de 74.55 € H.T. le contrat du logiciel de service « enfance », de l'achat du matériel pour un montant de 235.40 € H.T., de l'installation de l'outils de pointage, mise en service, paramétrage et conversion de données pour un montant de 2 522.70 € H.T. et autorise Madame le maire à signer tous documents nécessaires.

Le secrétaire de séance
Katia DUSSAPINPour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 29 juin 2023Le Maire,
Marina DUPUY